



Madame Françoise Nyssen  
Ministre de la Culture  
3, rue de Valois,  
75001 Paris

Rennes, le 08 juin 2018

Madame la Ministre,

Conservatoires de France est une association professionnelle rassemblant des directeurs et membres d'équipe de direction d'établissements d'enseignement artistique. C'est, dans son secteur d'activités, la plus représentative par le biais des collectivités adhérentes ou d'adhésions individuelles sur l'ensemble du territoire national et elle a entre autre pour mission de se faire le relais des problématiques liées à l'enseignement spécialisé dans le domaine du spectacle vivant.

Notre association s'est engagée depuis quelques années dans une réflexion sur la révision des schémas d'orientation et sur les critères de classement des établissements d'enseignement artistique. Nous souhaitons poursuivre notre contribution sur ces sujets avec les services de votre ministère à la Direction Générale de la Création Artistique. Nous avons également participé à la concertation pour l'élaboration des textes cadrant l'enseignement préparatoire à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant, dont les décrets et arrêtés sont parus dernièrement.

Notre réflexion et nos actions portent également sur les conditions d'une bonne mise en œuvre des orientations dont vous avez réaffirmé la priorité ces derniers temps : amplification de l'accueil de nouveaux publics, développement du chant-choral, accès aux pratiques artistiques par le biais de pratiques collectives instrumentales etc.

Sur ces sujets comme sur d'autres, nous constatons depuis plusieurs mois et de manière croissante, à travers les témoignages de nos adhérents, que les services déconcentrés (DRAC) peuvent avoir des interprétations différentes des orientations et des textes émanant du ministère de la Culture.

Qu'il s'agisse de l'organisation au niveau régional des enseignements préparatoires à l'enseignement supérieur, des modalités d'attribution d'aides individuelles aux élèves, de la répartition et des critères de financements de l'Etat aux établissements qu'il contrôle, la disparité de traitement de ces sujets et la diversité des réponses apportées par les directions régionales nous interrogent. Cette absence de lisibilité et ces disparités sont un frein important aux actions entreprises et n'aident pas à leur égale mise en œuvre par les collectivités gestionnaires de nos établissements.

Nous vous sollicitons donc pour qu'un travail soit engagé afin d'harmoniser et de rendre cohérent sur l'ensemble du territoire national le rôle des directions régionales vis-à-vis des établissements d'enseignement artistique initial dans le domaine du spectacle vivant. Nous sommes bien entendu disposés à y contribuer, en concertation avec les services de votre ministère.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération,

Pour le conseil d'administration  
Maxime LESCHIERA

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'L' intertwined.

Président de Conservatoires de France